



N° 21.34
RAPPORT ANNUEL 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le bureau dûment convoqué le 25 JUIN
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 16 JUIN 2021
Sous la présence de Monsieur FAYET Michel, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Madame FRACHON Marie-Christine

EXCUSES :

Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur AMEZIANE Karim

Il est exposé :

Il est présenté le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, établi conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, et ne reprenant que les données dont le syndicat mixte assure la compétence.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées
HEYRIEUX, le 30 juin 2021

Michel FAYET,
Président

